

Maîtrisez les formalités pour l'ouverture de votre compte-titres professionnel

Documents d'identification de la société

- Statuts de la société à jour, certifiés conformes par le représentant légal, datés et signés.
- Extrait Kbis original de moins de 3 mois justifiant l'immatriculation de la personne morale.
- Justificatif de domicile fiscal de moins de 3 mois (facture d'énergie, de télécoms ou quittance de loyer).
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de la société, obligatoirement établi au nom de la personne morale.

Gouvernance et bénéficiaires effectifs

- Procès-verbal (PV) de l'assemblée générale ou décision du conseil d'administration autorisant l'ouverture du compte-titres et désignant les personnes habilitées à agir.
- Formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs (formulaire DBE) enregistré auprès du greffe du tribunal de commerce.
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso) pour chaque bénéficiaire effectif détenant plus de 25% du capital ou des droits de vote.

Conformité et obligations réglementaires

- Code LEI (Legal Entity Identifier) de la personne morale, indispensable pour toute transaction sur les marchés financiers au sein de l'UE.
- Questionnaire de connaissance client (KYC) complété, incluant la situation financière, les objectifs d'investissement et l'expérience en matière financière de la société.
- Copie de la convention de compte signée par le représentant légal identifié sur le Kbis (si applicable).